

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE573

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE 33

À l'alinéa 22, substituer au mots :

« trente-six mois »,

les mots :

« trois ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.